
La reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec de 1907 à 1962

par Jocelyn Saint-Pierre

Deux dates particulièrement importantes dans l'histoire parlementaire du Québec sont à souligner : 1792, année où siège pour la première fois l'Assemblée législative du Bas-Canada, et 1867, date de la création de l'Assemblée législative du Québec. Pour connaître les députés qui ont siégé dans ces deux Chambres, les historiens ne disposent pas de compte rendu officiel des débats avant 1964, alors que plusieurs institutions parlementaires possèdent un «hansard» reconstitué ou quelque chose d'analogue depuis leur création. Au Québec, nous ne disposons pas de coupures de journaux jusqu'à récemment, même si, pendant des années, plusieurs hommes politiques et plusieurs journalistes ont voulu pallier cette carence. Cet article examine l'évolution du projet de reconstitution.

Les sources d'information sur les débats des premières sessions de l'Assemblée législative du Bas-Canada sont rares. Il y a bien les discours fameux sur l'élection de Panet à la présidence en 1792 et le discours bien connu de Chartier de Lotbinière sur la langue française, prononcé le 21 janvier 1793, qui ont été publiés dans la *Gazette de Québec*, mais ce sont presque des cas d'exception. C'est avec l'arrivée des journaux plus «politiques», le *Mercury*, en 1805, et le *Canadien*, en 1806, que l'on trouve des «précis» de débats de l'Assemblée et du Conseil législatif.

Vers 1820, il y a un regain d'intérêt pour l'activité politique et certains souhaitent une diffusion plus grande des débats. Ils voient là un élément important pour la démocratie

parlementaire. En 1825, une motion pour la création d'un journal des débats est déposée à l'Assemblée, mais est rejetée par la majorité des députés. Faute de mieux, les journaux engagent alors des sténographes afin d'assurer la publication, au moins partielle, des débats. Sous l'Union, on cherche divers moyens d'obtenir un compte rendu plus exact des discours prononcés en Chambre, mais les questions linguistiques et politiques interviennent toujours, et les choses demeurent telles quelles. Rappelons que madame Elizabeth Gibbs et monsieur Cameron Nish ont entrepris, il y a 20 ans, un long travail de reconstitution des débats de cette période, qui compte 13 volumes. Ce n'est qu'à l'occasion des débats sur la Confédération que les politiciens se mettent d'accord pour subventionner des sténographes et publier des débats historiques.

Au Québec, après 1867, il est de nouveau question de créer un journal des débats et des progrès encourageants sont faits en ce sens. En 1871, Roch-Pamphile Vallée lance une publication hebdomadaire intitulée *L'Écho de la session*. Plusieurs députés, dont le jeune Joseph-Adolphe Chapleau, se montrent favorables à la création d'un «officiel» des débats. La même année, l'Assemblée reconnaît officiellement la Tribune de la

Jocelyn Saint-Pierre est responsable du Service de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Cet article est le texte d'une conférence prononcée à Ottawa, lors du 72^e congrès de la Société historique du Canada, le 8 juin 1993. Une version française antérieure a déjà été publiée dans la Revue d'histoire de l'Amérique française.

presse, légitimant du même coup le travail des journalistes qui rapportent les débats. En 1877 commence la publication d'un véritable journal des débats par Alphonse Desjardins, le fondateur des caisses populaires, alors journaliste-sténographe. Malgré plusieurs difficultés, Desjardins poursuit ce travail pendant 13 ans. En 1890, contesté par Mercier, il doit céder sa plume à Narcisse Malenfant. Mais les conservateurs revenus au pouvoir en 1891 remplacent ce dernier par Louis-Georges Desjardins, frère d'Alphonse, qui réussit à garder en vie cette publication en 1892 et 1893.

Pendant 70 ans, le journal des débats cesse donc d'exister. Seuls les journalistes continuent leur travail de diffuseurs de l'information. Sous Félix-Gabriel Marchand, premier ministre de 1897 à 1900, on en vient presque à une relance de la publication, mais à sa mort ce dossier est laissé en plan. À plusieurs reprises, cependant, la question est soulevée à l'Assemblée, habituellement par des partis d'opposition. Arthur Sauvé, André Laurendeau, René Chaloult et Georges-Émile Lapalme l'inscrivent en vain à l'ordre du jour. Gouin, Taschereau et Duplessis trouvent trop commode pour leur style d'administration l'absence d'un journal des débats officiel. Mieux vaut avoir des journalistes amis ou des opposants faciles à dénoncer, voire à expulser.

C'est la Révolution tranquille qui redonne la parole au Parlement québécois. Les libéraux de Georges-Émile Lapalme inscrivent la création d'un journal des débats à leur programme. L'équipe de Jean Lesage la réalise après les élections de 1962. La session de 1964 est la première à faire l'objet d'un compte rendu officiel.

Quant à la reconstitution des débats antérieurs, il faut attendre encore 10 ans avant qu'on l'entreprenne. C'est le président Jean-Noël Lavoie qui, en 1973-1974, encouragé par Marcel Hamelin et Jean-Charles Bonenfant, décide de former une équipe d'historiens dont le mandat est de publier rétrospectivement les débats depuis la Confédération jusqu'en 1963. Pendant une douzaine d'années, l'équipe réalise une partie de ce programme: publication des débats de 1867 à 1878 établis par Marcel Hamelin, reconstitution et publication des sessions de 1893 à 1907, reconstitution des sessions de 1908 à 1921 et de quelques autres entre 1922 et 1930.

En 1986, le programme de la Reconstitution est suspendu. Ce geste soulève des protestations: articles et lettres dans les journaux, résolutions d'organismes, pétitions, dont l'une comportant plus de 1200 signataires sera déposée à l'Assemblée par le député de Vanier, monsieur Jean-Guy Lemieux. En avril 1990 le président, Jean-Pierre Saintonge, décide de lever cette suspension.

Développement, sources et méthodes

Une équipe est donc maintenant en place pour poursuivre et compléter le programme. Ouvrant au Service de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée

nationale, elle est composée de quatre historiens (dont trois sont membres de l'ancienne équipe), d'une responsable de l'édition, d'une traductrice et d'une ou deux transcriptrices, auxquels s'ajoutent pour un stage de un an des étudiants en histoire (de un à quatre par année).

Depuis la suspension de la reconstitution des débats en 1986, la bureautique et l'informatique ont fait des progrès importants, notamment en ce qui a trait au traitement de texte. Le nouveau programme fait largement appel à ces techniques.

La reconstitution des débats s'effectue à partir de trois sortes de sources: la documentation officielle, les chroniques parlementaires publiées dans la presse de l'époque et les documents d'archives.

Essentiellement, la documentation officielle est constituée de documents produits par le Parlement dans l'exercice de ses fonctions. Il y a d'abord les procès-verbaux de l'Assemblée, qui constituent le rapport officiel des délibérations de la Chambre. Le greffier y inscrit les actes de procédure dans un style dépouillé et circonstancié, au fur et à mesure du déroulement des séances, mais sans jamais reproduire les débats qui ont eu lieu. Dans la reconstitution des débats, le procès-verbal sert de squelette autour duquel sont greffés les extraits de comptes rendus de journaux. L'ordre du jour, appelé aussi feuilleton, constitue le menu législatif. Il contient les sujets susceptibles d'être étudiés par l'Assemblée. Préparé par le greffier et distribué à chaque député avant la séance, il est utilisé par l'Orateur, aujourd'hui appelé le Président, pour annoncer les grandes étapes du travail parlementaire. Confronté aux procès-verbaux et aux chroniques journalistiques, l'ordre du jour sert à vérifier le déroulement des travaux de la Chambre.

Les chroniques parlementaires publiées dans les journaux de l'époque sont notre source principale. À chaque session, environ une vingtaine de journalistes membres de la Tribune de la presse, représentant les quotidiens et certains hebdomadaires régionaux, rédigent le compte rendu des débats. Nous dépouillons surtout les grands quotidiens de Montréal et de Québec, dont les plus importants sont *L'Événement*, *La Presse*, *Le Soleil*, *L'Action catholique*, *Le Canada*, *Le Devoir*, *La Patrie*, le *Herald*, le *Montreal Star*, la *Gazette* et le *Quebec Chronicle*, et quelques hebdomadaires. De grands journalistes tels les Alarie, Authier, Barnard, Fournier, Héroux, Carrel, Dansereau, Dupire, Fabre, Potvin, ont travaillé à la Tribune de la presse.

Les reportages sont d'inégale valeur. Cela peut s'expliquer d'abord par la nature du métier de journaliste pratiqué à l'époque. Les journées de travail sont longues, les séances se poursuivent souvent tard dans la nuit, les débats marathons sont fréquents. De plus, l'acoustique de la salle de l'Assemblée est mauvaise, la qualité des interventions laisse parfois à désirer et, dernière contrainte, le journaliste peut être poursuivi en justice pour ses écrits. Les journalistes de profession sont rares et, dans certains cas, leur compétence est médiocre. Trop souvent, on fait appel à des hommes de parti. D'ailleurs, plusieurs hommes

politiques possèdent leur propre journal. Par exemple, Félix-Gabriel Marchand est propriétaire du *Canada français* de Saint-Jean, le député Godfroy Langlois est directeur du *Canada*, Simon-Napoléon Parent, premier ministre de 1900 à 1905, est membre du conseil d'administration du *Soleil*. En dépit de tous ces inconvénients et malgré les attaches politiques de nombreux journaux, nous n'avons pas décelé de reportage vraiment tendancieux. Généralement, la «partisanerie» se retrouve dans la longueur et dans la disposition des interventions et, surtout, dans les commentaires qui émaillent les comptes rendus. Parmi les facteurs qui expliquent cette absence de parti pris dans une presse qui demeure très partisane, signalons le fait que les journalistes travaillent en groupe à la Tribune de la presse.

La reconstitution se fait aussi à partir de brochures et de documents repérés dans les fonds d'archives. Jusqu'à maintenant, cette source s'est révélée décevante. Contrairement à d'autres ministères, l'Assemblée nationale conserve ses archives et celles des députés qui ont occupé une fonction parlementaire. Par contre, les fonds d'archives de ministres ou de simples députés sont du ressort des Archives nationales. Les documents d'archives conservés par l'Assemblée comprennent tous les documents produits par celle-ci, par ses commissions ou par ses services, et quelques fonds d'archives de députés. L'inventaire des archives de l'Assemblée nationale est en cours. Les fonds d'archives privés devraient être plus riches, mais sont plus difficiles d'accès. Nous avons l'intention d'entrer en contact avec les parlementaires ayant siégé avant 1963 ainsi qu'avec d'anciens journalistes parlementaires. La Tribune de la presse n'a à peu près pas de documents d'archives, mais nous savons qu'un «pool» de journalistes a existé pour rédiger les débats parlementaires. Pour venir à bout de cette tâche fastidieuse, les journalistes échangent souvent leurs notes, même s'ils travaillent pour des journaux de tendances politiques opposées. Il serait peut-être possible de mettre la main sur quelques-unes de ces notes.

Le travail de reconstitution des débats requiert une méthodologie rigoureuse et une connaissance approfondie de l'histoire et de la procédure parlementaire. Il se fait en deux étapes.

La première consiste en l'élaboration d'une version préliminaire à partir des chroniques parlementaires des quotidiens. À l'aide du procès-verbal, l'historien annote les chroniques, retient certains passages qu'il greffe à la procédure. Il indique les références et note les contradictions. L'ordre des intervenants est déterminé par la fréquence de l'ordre indiqué dans les journaux. Plus le contenu des chroniques parlementaires se ressemble d'un journal à l'autre, plus la fiabilité est grande. Il est rare que les débats rapportés soient tout à fait identiques. Pour guider son choix des extraits, l'historien tient compte de critères très stricts. Il vérifie la nature des discours (discours rapportés à la première personne,

discours publiés «in extenso»), la crédibilité du journal par la comparaison avec les autres journaux, le lieu de publication du journal, l'affiliation politique de l'intervenant et du journal, les centres d'intérêt du journal, la langue de l'intervenant et du journal. Lorsque l'historien est confronté à certains passages vraisemblables mais contradictoires, soit pour l'ordre des intervenants soit pour la teneur d'une intervention – ce qui est peu fréquent – les versions contradictoires sont toutes deux rapportées et identifiées comme telles.

Tous les historiens du Québec, quelle que soit leur aire de spécialisation, ont voulu retracer, à un moment ou l'autre de leurs recherches, les débats parlementaires sur telle ou telle question, politique, sociale, économique ou culturelle, et l'absence d'un «hansard» a gêné leurs travaux. Aussi est-il nécessaire d'insister sur l'utilité, voire la nécessité, de cette entreprise de reconstitution. La collection des Débats de l'Assemblée législative leur offre une source sûre et facilement accessible et ne peut que stimuler la recherche sur tous les aspects de notre histoire.

Après avoir établi dans un premier temps toutes les séances d'une session, l'historien les reprend en les complétant à l'aide d'autres publications pertinentes, notamment des hebdomadaires. Le lecteur ne doit donc pas s'attendre à trouver textuellement l'intervention publiée dans un seul journal, puisque nous amalgamons des extraits puisés à plusieurs sources afin d'obtenir la version la plus complète possible. L'historien doit être fidèle au sens et à l'argumentation de chaque discours. Même les interruptions fantaisistes ou contraires au règlement et les remarques sur l'atmosphère de la Chambre sont conservées. Seules des corrections concernant l'orthographe, la ponctuation, les accords, le temps des verbes et l'usage de la majuscule sont apportées au texte reconstitué. Nous respectons intégralement la langue de l'époque avec ses tournures, ses canadianismes et ses anglicismes.

Les références n'apparaissent pas dans l'édition finale publiée, bien qu'elles soient conservées dans le manuscrit, car elles sont trop nombreuses et alourdiraient considérablement un texte déjà complexe et volumineux. Il est, en effet, très rare que la reconstitution d'une intervention repose sur une seule source. Une séance moyenne peut facilement comprendre plus d'une centaine de références et, pour chacune, il faudrait citer

une douzaine de titres, ce qui poserait des difficultés d'annotation techniquement insurmontables.

Pour uniformiser le texte, nous avons dû traduire les passages en anglais. En collaboration avec l'historien, le traducteur s'efforce de rendre l'esprit et même la lettre des

débats à la lumière du contexte et des versions françaises de l'intervention.

Le défi de publier les débats jusqu'en 1963 est de taille, tant par son ampleur que par la responsabilité qu'il comporte. N'a-t-on pas qualifié la reconstitution des débats de «source fondamentale»?♦

Compte rendu des débats parlementaires au Canada et dans quelques pays*

Lieu	Comptes rendus officiels (Hansard)	Autres comptes rendus parlementaires
États-Unis	1789 <i>Annals of Congress</i>	1774 <i>Journals of the Continental Congress</i>
Nouvelle-Écosse	1855 <i>Debates and Proceedings</i>	
Île-du-Prince-Édouard	1860 <i>Journal of the Legislative Assembly</i>	
Canada	1875 <i>Débats de la Chambre des communes</i>	1867 <i>Débats de la Chambre des communes (Waite)</i>
France	1881 <i>Débats parlementaires - Chambre des députés</i>	1787 <i>Archives parlementaires</i>
Grande-Bretagne	1909 <i>The Parliamentary Debates (Hansard) Official Report</i>	1066 <i>Cobbett's Parliamentary History of England</i>
Terre-Neuve	1909 <i>Verbatim Report (incomplete)</i>	
Ontario	1944 <i>Legislature of Ontario Debates, Official Report</i>	1867 Coupures de journaux, indexées
Saskatchewan	1948 <i>Debates and Proceedings, Official Report</i>	1888 Coupures de journaux
Manitoba	1958 <i>Debates and Proceedings</i>	1885 Coupures de journaux
Québec	1964 <i>Journal des débats</i>	1879 <i>Débats de l'Assemblée législative (Desjardins)</i>
Nouveau-Brunswick	1968 <i>Journal of Debates (Hansard)</i>	1837 <i>Synoptic Reports</i>
Colombie-Britannique	1970 <i>Official Report of Debates</i>	1925 Coupures de journaux, indexées
Alberta	1972 <i>Alberta Hansard</i>	1905 Coupures de journaux

* Ce tableau a été construit à l'aide des sources suivantes : Norman Wilding et Philip Laundy, *An Encyclopaedia of Parliament*, Londres, Cassell and Company Ltd., 1958, p. 207-209, 253-258 et 408-409; Vladimir M. Palic, *Government Publications*, New York, Pergamon Press, 1977, vol. 1, p. 24, 250-251, 264-265; Rodney Caley, «Canada: Parliamentary Reporting», *The Parliamentarian*, vol. LX, no 4, octobre 1979, p. 219-223; Elizabeth Nish, *Debates of the Legislative Assembly of United Canada*, vol. 1, 1841, Montréal, Presses de l'École des hautes études commerciales, 1970, p. XV-XXIV; A. Paul et Catherine A. Pross, *Government Publishing in the Canadian Provinces*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, p. 116-117; P.B. Waite, *Débats de la Chambre des communes, Première session, première Législature*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1968, XX-854 p.